CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Les présentes conditions générales régissent toutes les prestations de la société Master Control.

L'acceptation par le Client d'un devis de Master Control ou la passation d'une commande à la société Master Control entraîne automatiquement l'acceptation des présentes conditions générales de vente par le Client nonobstant toute clause contraire dans ses propres conditions d'achat, sauf contrat particulier stipulant expressément les points sur lesquels Master Control accepte une dérogation à ses propres conditions générales.

La responsabilité de la société Master Control est celle d'un prestataire de services assujetti uniquement à une obligation de moyens.

Le fait que le Client passe commande à la société Master Control constitue la reconnaissance par le Client qu'il connait les ressources humaines et matérielles de Master Control et accepte les résultats que ces ressources peuvent produire suite à la commande passée par le Client.

La société Master Control fournit, en tant que tierce partie indépendante et au mieux de ses moyens, des informations et avis qui consistent en un constat, rapport, attestation, appréciation, recommandation ou tout autre document. A cet effet, elle effectue des opérations de contrôle, d'inspection, de visite, d'évaluation, d'audit et/ou d'expertise, pour lesquelles elle peut recourir à des procédés d'examen visuel, d'inspection, d'échantillonnage, d'essais, d'analyse, de mesure ou autres qui lui permettent de réunir en toute indépendance, impartialité et objectivité les éléments constitutifs de l'information ou de l'avis demandés. Ces derniers sont communiqués au Client sous la forme de rapport de vérification ou de contrôle, de certificat, d'attestation ou par tout autre moyen jugé approprié par Master Control.

Les livrables sont en outre produits sur la base des documents et informations mis par le Client à la disposition de la société Master Control. Master Control ne peut être tenue responsable de toute erreur, omission ou inexactitude dans les livrables résultants de renseignements erronés ou incomplets fournis par le Client.

Ni Master Control, ni ses employés et représentants ne peuvent garantir la pertinence, la qualité, les résultats ou l'efficacité de toute décision ou action qui pourrait être entreprise par le Client sur la base des livrables, rapports, attestations ou avis fournis par Master Control. Le Client est seul responsable des conséquences de l'utilisation des livrables, rapports, attestations ou avis fournis par la société Master Control.

Dans le cadre de ses activités, la société Master Control ne se substitue pas aux autres intervenants tels que, architectes, bureaux d'étude, ingénieurs-conseils, constructeurs, entrepreneurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, exploitants, fabricants, producteurs, vendeurs, acheteurs, opérateurs, transporteurs ou propriétaires qui, nonobstant l'intervention de Master Control, continuent d'assumer l'intégralité des obligations qui leur incombent. En particulier, les rapports, attestations, certificats avis et recommandations formulés par Master Control ne sauraient être considérés comme valant réception ou acceptation de l'objet sur lequel porte son intervention.

La responsabilité de la société Master Control, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant hors taxes de la prestation commandée par le Client.